



Ecole Lyonnaise
de Plantes Médicinales
& des Savoirs Naturels

INFORMATIONS DEMANDEURS D'EMPLOI

**Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez accéder à une de nos formations.
Pôle Emploi peut financer votre formation ELPM sous certaines conditions.**

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La seule possibilité de financement dans votre cas est l'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

- > Nous ne disposons pas de places pré-financées par les régions
- > Vous ne pouvez pas mobiliser vos heures CPF pour co-financer votre formation.

L'AIF sert à financer des actions de formation qui ont pour vocation un retour rapide et durable à l'emploi.

En conséquence, **votre formation doit être en lien avec un projet professionnel validé par votre conseiller Pôle Emploi.**

- > Si votre projet n'est pas validé, votre démarche a peu de chances d'aboutir.
- > Les formations d'une durée supérieure à un an sont en général exclues.

DÉMARCHES

- > Assurez-vous que votre projet est validé et peut être pris en charge par Pole Emploi
- > Remplissez le formulaire de demande de dossier sur notre site
- > Contactez-nous ensuite par mail en précisant :
 - vos coordonnées postales, mail et téléphones
 - votre Identifiant Pôle Emploi & votre code région (3 chiffres commençant par 0)
- > Nous saisisons votre devis AIF dans l'application Pôle Emploi Kairos.
- > Il vous appartient ensuite de valider le devis dans votre espace personnel Pôle Emploi.
- > Il vous appartient également de suivre votre demande et de nous tenir informés.

EN CAS DE RÉPONSE POSITIVE

- > Transmettez-nous votre dossier pour valider votre inscription.

EN CAS DE RÉPONSE NÉGATIVE

Vous pouvez vous inscrire **à titre individuel** en suivant la procédure habituelle.

À SAVOIR : Toutes nos formations ayant lieu hors temps de travail ou à distance, il n'est pas utile de les signaler à Pôle Emploi.

Si vous déclarez votre formation ELPM à votre conseiller il est important de lui transmettre les bonnes informations : dates de début et fin de la formation, durée et rythme de la formation. Nous vous conseillons de demander une attestation de formation au secrétariat qui reprendra tout ces éléments.

Si Pôle Emploi décide d'inscrire cette formation dans votre parcours, toute absence en formation doit être déclarée et toute erreur dans votre actualisation mensuelle peut interférer avec votre indemnisation. Attention notamment à ne pas vous déclarer en formation avant la date de début de votre formation ou après sa date de fin.